



## retraite suite accident de travail accident de service fonctionnaire hospitalier

Par **Gunasinghe**, le **15/04/2019** à **09:58**

Madame, Monsieur,

Fonctionnaire dans la fonction publique hospitalière, j'ai fait ma demande de retraite à 60 ans (01/04/2019) celle ci m'a été accordée (3 enfants). Je travaillais comme infirmière en psychiatrie et le 27/10/19 j'ai été blessée ainsi qu'une de mes collègues par un patient paranoïaque en crise.

J'ai depuis des problèmes pour utiliser mon épaule droite et ma main droite. Le chirurgien a décidé de ne pas opérer et a accepté ma reprise du travail sachant que j'avais des congés annuels à prendre et ma retraite dans la foulée donc que je ne reprendrais pas le travail.

Mon médecin traitant a eu du mal à accepter la reprise, elle a donc signé une reprise de travail avec séquelles. Une décision de la DRH dit que la reprise est inenvisageable mais pour autant m'a envoyé une décision d'acceptation de mon départ à la retraite. Je suis donc en retraite depuis le 01/04/2019 avec des séquelles de cet accident de service reconnu. Que faire dans cette situation? J'aurais bien besoin de vos conseils. Merci

Dominique Lavallée